## République française Département de l'Aveyron

## COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

## Séance du 19 avril 2024

Membres en exercice :

10

Votants: 7

Présents : 7 Date de la convocation: 10/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf avril 20 h 00l'assemblée

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves

MALRIC

Pour: 7 Présents : Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Anne

Marie MAILHE, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele

Contre: 0 BOUSQUET

Représenté (e)(s):

Abstentions: 0 Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Bastien GIACOBBI, Francois COMBY, Julie CRISTOL

ÉPOUSE FRAISSE

Secrétaire de séance: Magali COMBY

## Objet: Vote de crédits supplémentaires - eau\_la\_bastide - 2024\_DE\_25

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
2313 - 29	Constructions		-900.00	
2313 - 30	Constructions		900.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les jour, mois et an que dessus.

19/04/2024

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/04/2024
012-211200225-20240419-2024\_DE\_25-DE

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture le : 24 avril 2024

et publié ou notifié le 24 avril 2024